

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés

Découvrez si vous êtes admissible à un crédit d'impôt pour aider les personnes âgées à revenu faible ou moyen à payer des frais médicaux admissibles, y compris les dépenses qui vous permettent de vieillir à la maison, dont des prothèses auditives, des lits d'hôpitaux et des soins auxiliaires.

Aperçu

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés est un crédit d'impôt personnel remboursable qui vise à aider les aînés à revenu faible ou moyen à payer des frais médicaux admissibles, y compris ceux qui leur permettent de vieillir à la maison.

Ce crédit fournit jusqu'à 25 % des frais médicaux admissibles jusqu'à concurrence de 6 000 \$ pour un crédit maximum de 1 500 \$. Ce montant est réduit de 5 % du revenu familial net de plus de 35 000 \$ et graduellement éliminé une fois le montant de 65 000 \$ est atteint.

Le crédit peut être demandé de pair avec les crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux des gouvernements fédéral et de l'Ontario pour les mêmes frais admissibles. Certaines dépenses sont peut-être aussi admissibles en vertu du [crédit d'impôt temporaire aux aînés pour la sécurité à domicile de l'Ontario](#).

Admissibilité

Qui est admissible

Vous pouvez demander le crédit si vous :

- avez atteint 70 ans ou plus au cours de l'année ou avez un(e) conjoint(e) ou un(e) conjoint(e) de fait qui a atteint 70 ans et plus au cours de l'année.
- êtes un(e) résident(e) de l'Ontario à la fin de l'année d'imposition.

Frais admissibles

Les frais médicaux admissibles sont les mêmes que ceux demandés dans le cadre du crédit de l'Ontario pour frais médicaux, notamment :

- les soins auxiliaires (attestation requise)
- les soins prodigués par un professionnel de la santé autorisé par la province (p. ex. infirmier ou infirmière, ergothérapeute);
- les soins dentaires, de la vue et de l'ouïe (p. ex. lunettes, dentiers, appareils auditifs);
- les aides à la marche (p. ex. déambulateurs, cannes);
- les fauteuils roulants et les scooters électriques;

- les appuis de salle de bains (p. ex. barres d'appui, poignées, mains courantes);
- les couches et les culottes jetables;
- les lits d'hôpitaux;
- les appareils à oxygène et d'assistance respiratoire;
- les rénovations ou les travaux de construction pour modifier l'habitation d'une personne qui a une déficience grave et prolongée; ces modifications lui permettront de plus facilement y accéder, s'y déplacer ou y accomplir ses activités.

[Apprenez en plus sur les frais médicaux que vous pouvez demander.](#)

Exemple 1

David est un aîné célibataire dont le revenu annuel net s'élève à 25 000 \$. Il a demandé des frais médicaux de 500 \$ pour des prothèses auditives et d'autres dépenses admissibles. David recevra un allègement fiscal de 125 \$ en vertu du crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés.

Exemple 2

Jeanne est une aînée célibataire dont le revenu annuel net est de 35 000 \$. Elle a demandé des frais médicaux de 3 000 \$ pour un fauteuil roulant, l'installation d'une nouvelle barre d'appui dans sa salle de bain et d'autres dépenses admissibles. Jeanne recevra un allègement fiscal de 750 \$ en vertu du crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés.

Exemple 3

Simone et Pierre sont un couple âgé dont le revenu familial annuel net s'élève à 50 000 \$. Ils ont demandé des dépenses médicales de 4 500 \$ pour des soins auxiliaires et d'autres dépenses admissibles. Le couple obtiendra un allègement fiscal de 375 \$ en vertu du crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés.

Comment demander le crédit

Vous pouvez demander le crédit dans votre déclaration de revenus et de prestations des particuliers, à compter de l'année d'imposition 2022.

Il s'agit d'un crédit d'impôt personnel remboursable, ce qui signifie que si vous y êtes admissible, vous recevrez ce crédit d'impôt, peu importe si vous devez de l'impôt pour l'année.

Vous devez conserver vos reçus pour toutes les dépenses admissibles pour demander le crédit.

Communiquer avec l'Agence du revenu du Canada

Si vous avez des questions sur ce crédit, veuillez les adresser à l'Agence du revenu du Canada :

- à un [bureau de services fiscaux ou un centre fiscal](#)
- à la ligne de demande de renseignements sur l'impôt des particuliers au [1 800 959-8281](tel:18009598281)

Vous trouverez aussi de plus amples renseignements dans le [site Web de l'Agence du revenu du Canada](#).

Autres crédits et renseignements

Obtenez des renseignements à propos [d'autres crédits d'impôt, prestations et régimes de retraite du gouvernement](#) pour les aînés de l'Ontario.

Connaissez vos droits et [évitez les escroqueries courantes lorsque vous entreprenez des rénovations résidentielles](#).

Apprenez-en plus sur la [production de votre déclaration de revenus](#).

ontario.ca/fr/page/credit-dimpot-de-lontario-pour-les-soins-domicile-lintention-des-aines

Mis à jour : 21 novembre 2022
Date de publication : 20 septembre 2022